



Assemblée générale

Distr. générale
11 août 2009
Français
Original : espagnol

Soixante-troisième session

Point 20 de l'ordre du jour

**La situation en Amérique centrale : progrès accomplis
vers la constitution d'une région de paix, de liberté,
de démocratie et de développement**

Lettre datée du 3 août 2009, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre datée du 17 juillet 2009 (voir annexe) dans laquelle le Ministre des relations extérieures d'El Salvador, M. Hugo Roger Martínez Bonilla, vous informe que lors de la cérémonie d'investiture du Président de la République d'El Salvador, M. Carlos Mauricio Funes Cartagena, le 1^{er} juin 2009, les Gouvernements d'El Salvador et de Cuba ont décidé d'officialiser le rétablissement des relations diplomatiques pleines et entières entre les deux pays.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de l'accord signé à cet effet (voir pièce jointe) par le Ministre des relations extérieures d'El Salvador, M. Hugo Roger Martínez Bonilla, et le Vice-Ministre des relations extérieures de Cuba, M. Alejandro González Galeano, comme document de l'Assemblée générale.

Le Ministre plénipotentiaire,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Carlos Enrique **García González**



**Annexe à la lettre datée du 3 août 2009 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente d'El Salvador auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

Le 17 juillet 2009

J'ai l'honneur de vous informer par la présente que, le 1^{er} juin 2009, lors de la cérémonie d'investiture du Président de la République d'El Salvador, M. Carlos Mauricio Funes Cartagena, les Gouvernements de la République d'El Salvador et de la République de Cuba ont décidé d'officialiser le rétablissement de leurs relations diplomatiques pleines et entières.

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint le texte de l'accord signé à cet effet par moi-même, en ma qualité de Ministre des relations extérieures de la République d'El Salvador, et M. Alejandro González Galeano, Vice-Ministre des relations extérieures de la République de Cuba.

Le Ministre des relations extérieures
(*Signé*) Hugo Roger **Martínez Bonilla**

Pièce jointe

Accord entre le Gouvernement de la République d'El Salvador et le Gouvernement de la République de Cuba pour le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays

Le Gouvernement de la République d'El Salvador et le Gouvernement de la République de Cuba (ci-après « les Parties »),

Désireux de promouvoir les relations d'amitié et de collaboration entre leurs peuples et leurs pays,

Guidés par les principes de la Charte des Nations Unies, en particulier les dispositions concernant la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États,

Se fondant sur leur volonté et leur intérêt communs d'établir des relations d'amitié et de coopération,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1

Les Parties rétablissent les relations diplomatiques pleines et entières au niveau des ambassades, conformément à la Convention des Nations Unies sur les relations diplomatiques, en date du 18 avril 1961.

Article 2

Les Parties désignent leur Ambassadeur et se prêtent l'assistance nécessaire aux fins de l'installation et du fonctionnement des ambassades dans leur capitale.

Article 3

Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à San Salvador (El Salvador), le 1^{er} juin 2009, en deux exemplaires originaux, en langue espagnole, qui font également foi.

Pour le Gouvernement
de la République d'El Salvador,
Le Ministre des relations extérieures
(*Signé*) Hugo Roger **Martínez Bonilla**

Pour le Gouvernement
de la République de Cuba,
Le Vice-Ministre des relations extérieures
(*Signé*) Alejandro **González Galiano**